

## Bientôt le roi des phares ?

**CORDOUAN** La candidature du phare de Cordouan est entrée dans le concret en juin 2016 avec la validation de l'argumentaire par le comité national des biens français, puis en janvier dernier, avec la reconnaissance du « chef-d'œuvre du génie créateur humain » que représente l'ouvrage.

L'État étant propriétaire des lieux, c'est la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) qui pilote le dossier, en collaboration étroite avec le Smiddest (Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire), gestionnaire du site.

La route est encore longue. Si l'Unesco n'a jusqu'ici classé que peu de phares, la procédure est devenue plus complexe. Notamment parce que la France, déjà bien pourvue, ne peut plus présenter qu'un seul site par an – et encore... – pour les trois catégories possibles (naturel, culturel ou mixte).

Reste donc à définir le périmètre concerné ce qui, en pleine mer, s'annonce assez coton. Les défenseurs de Cordouan pourraient espérer présenter le dossier complété au premier semestre 2018. Il faudra ensuite attendre 2019 pour savoir si la France présentera, ou pas, le dossier de Cordouan au comité mondial. L'instruction par l'Unesco et ses experts de l'Icomos prenant un an et demi, le classement devrait intervenir, au mieux, en 2021 ou plutôt 2022.



**Le phare de Cordouan.**

ARCHIVES QUENTIN SALINIER